## TARIFICATION 2014/2015 - ACCUEIL DE LOISIRS (MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES)

**CONSIDERANT** que, chaque année, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les tarifs des différentes activités organisées par la Ville,

## CONSIDERANT la proposition de grille tarifaire 2014/2015 ci-dessous :

ACCUEIL - 3/11 ans	Landivisiau*	Autres communes
1 <sup>er</sup> enfant	10.50 €	
2 <sup>e</sup> enfant	9.10 €	15.00 €
3 <sup>e</sup> enfant	8.20 €	
½ journée sans repas	8.00 €	12.50 €
Repas	3.29 €	4.09 €
Garderie de 18 h à 19 h (au ¼ d'heure)	0.40 €	
Enfant présent sans réservation	+ 1 € sur le tarif facturé	

<sup>\*</sup>et employés communaux domiciliés sur une autre commune

**CONSIDERANT** la proposition de reconduire la formule « coup de pouce » aux familles landivisiennes pour l'année 2014/2015 de la manière suivante :

Dégressivité en fonction du quotient familial C.A.F.	Quotient familial	Déduction en A.L.S.H.	Déduction (pour les séjours) séjour
	< et égal à 300 €	- 3.50 €/jour	- 8.50 €/jour
	Entre 301 et 400 €	- 3.30 €/jour	- 7.00 €/jour
	Entre 401 et 500 €	- 2.40 €/jour	- 5.00 €/jour
	Entre 501 et 700 €	- 1.40 €/jour	- 3.00 €/jour
	Entre 701 et 900 €	- 0.40 €/jour	- 1.50 €/jour

CONSIDERANT l'avis, à la majorité, de la commission « Enfance – Famille – Jeunesse » en date du 16 juin 2014,

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous », 2 voix contre du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau », et 6 abstentions du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,

APPROUVE les tarifs précités à compter du 1er septembre 2014,

AUTORISE Madame le Maire à reconduire la formule « coup de pouce » aux familles landivisiennes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 24 juin 2014 Le Maire, Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le.....3 l. JUIN 2014
Et de la publication, le. 0 1 JUIL 2014
Fait à Landivisiau, le...3 0 JUIN 2014
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

12

Reçu à la Préfecture du Finistère le

0 2 JUIL. 2014